

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

I – INDICATEURS TECHNIQUES

- 1) Territoire et organisation générale**
- 2) Les déchets ménagers**
 - a) La collecte en porte-à-porte**
 - b) La collecte en apport volontaire**
- 3) Les déchets non ménagers**
 - a) Définition**
 - b) La collecte**
 - c) La collecte supplémentaire**
 - d) La redevance spéciale**
 - e) Les déchets produits lors des manifestations**
- 4) Tonnages collectés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 5) Services spécifiques**
 - a) Contenants de déchets ménagers**
 - b) Composteurs**

II – INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

- 1) Déchèteries**
- 2) Collecte des vêtements**
- 3) Traitement des déchets**
 - a) Traitement des déchets ménagers**
 - b) Localisation et mode de traitement**
 - c) Nature des traitements et valorisation**
 - d) Programme Local de Prévention des déchets**

III – INDICATEURS FINANCIERS

IV – ANNEXES

I - INDICATEURS TECHNIQUES

1) Territoire et organisation générale :

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud regroupe les 46 communes suivantes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Chorey-les-Beaune, Combertault, Corberon, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebaty, Echevronne, La Rochepot, Ladoix-Serrigny, Levernois, Marigny-les-Reuillée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Ruffey-les-Beaune, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-La-Blanche, Santenay, Santosse, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Vignoles, Volnay. La population totale est de 42 542 habitants.

Les communes de Chagny, Changes, Chaudenay, Paris-l'Hôpital, Dezize-les-Maranges, Puligny-Montrachet et Chassagne-Montrachet continuent à être gérées, pour cette compétence, par le SIRTOM de Chagny. La Communauté d'Agglomération est ainsi représentée par des élus au sein du Comité Syndical, qui définit librement sa politique.

La compétence traitement, des ordures ménagères et du tri des emballages recyclables, a été déléguée au SMET71.

2. Les déchets ménagers :

a) Collecte en porte-à-porte :

Les services communautaires (régie de collecte) assurent la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, en porte-à-porte, de la Ville de BEAUNE ainsi que des communes de CHOREY-lès-BEAUNE, RUFFEY-lès-BEAUNE et VIGNOLES représentant 22 313 habitants.

Sur le reste du territoire, le service est assuré par un prestataire (Société SEPUR) pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages recyclables (marché du 01/01/2024 au 31/12/2029, représentant 20 229 habitants).

- **Mode de collecte**

Les ordures ménagères et le tri sont collectés en porte-à-porte soit en bacs soit en sacs (pour ceux ne pouvant pas avoir de bacs).

- **Fréquence de collecte**

Les habitants de la Ville de Beaune sont collectés deux fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour le tri.

Les autres communes du territoire sont collectées une fois par semaine pour les ordures ménagères et le tri.

b) Collecte en apport volontaire :

Les matériaux triés en apport volontaire sont :

- Le verre
- Les papiers - cartonnettes

Les modalités de collecte :

La collecte des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers-cartonnettes, est effectuée par un prestataire de service (Bourgogne Déchets Service – E3R), marché du 01/01/2024 au 31/12/2029, sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les points d'apport volontaire pour le verre et les papiers-cartonnettes sont collectés en fonction de leur remplissage, allant jusqu'à deux fois par semaine pour certains points à Beaune.

3. Les déchets non-ménagers ou assimilés :

a) Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

b) La collecte :

Les déchets non-ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerces, etc.) sont collectés en même temps que les particuliers.

c) Collecte supplémentaire :

Selon les secteurs, une ou deux tournées supplémentaires, payantes et à la carte, ont été mises en place.

Les utilisateurs signent une convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur un ou plusieurs ramassages supplémentaires par semaine, pour un coût de 50 €/mois par collecte supplémentaire hebdomadaire.

d) La redevance spéciale :

Cet aspect vise les gros producteurs de déchets assimilés dont le volume produit (supérieur à 1200 litres hebdomadaire) génère un coût de collecte et de traitement

supérieur au montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) acquittée. Les producteurs exonérés de la TEOM sont également concernés.

Selon les dispositions de la loi du 13 juillet 1992, la Collectivité doit répercuter sur les assujettis le coût du service rendu. Ainsi, a été retenue comme base de calcul le prix de revient du service (collecte et traitement) soit 50 € /m³ (tarif voté au conseil communautaire).

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements privés, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Pour les établissements non assujettis, la redevance spéciale est appliquée dès le premier m³ collecté. Un forfait « petite quantité » a été mis en place pour ceux produisant moins de 400 litres hebdomadaire.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (vacances pour les établissements scolaires, basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Par ailleurs, les assujettis peuvent être exonérés de paiement de la redevance en faisant appel à tout autre prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets, sous réserve de l'agrément de l'entreprise prestataire par la Communauté d'Agglomération.

Les établissements assujettis à la redevance « grande quantité » peuvent également, à leur demande, bénéficier des collectes supplémentaires moyennant le paiement de la redevance « fréquence ».

Le service « fréquence » et le service « grande quantité » feront l'objet d'une convention distincte avec la Communauté d'Agglomération.

e) Les déchets produits lors des manifestations :

Depuis 2024, les déchets non-recyclables collectés lors des manifestations au-delà d'1 m³ sont facturés. Pour l'année 2024, le tarif voté est de 50 €/m³.

Pour 2024, 18 factures ont été éditées pour un volume total de déchets de 56,54 m³ et un montant de 2 827 €.

4. Tonnages collectés sur le territoire communautaire et leur évolution

a) Collecte en porte-à-porte :

TYPE	TONNAGE 2023	TONNAGE 2024	EVOLUTION
Ordures Ménagères	9 703	9 204	-5%
Emballages ménagers	1 139	1 250	+9%
Total	10 842	10 454	-4%

b) Point d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2023	TONNAGE 2024	EVOLUTION
Verre	2 828	2 679	-5%
Papiers/cartonnettes	858	838	-2%
Total	3 685	3 517	-5%

Depuis janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est entré en vigueur, ce qui se traduit par poursuivre la baisse des tonnages d'ordures ménagères avec 500 T de moins collectées entre 2023 et 2024. La collecte des emballages augmente avec 111T de plus entre 2023 et 2024. Par contre, les tonnages collectés en apport volontaire sont en baisse, que ce soit pour les papiers/cartonnettes (-20 tonnes) ou pour le verre (-149 tonnes).

5. Services spécifiques

a) Contenants de déchets ménagers

Un bac à couvercle grenat et un bac à couvercle jaune sont mis à disposition gratuitement de chaque foyer beaunois. Les volumes sont déterminés en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

Depuis le 01/07/2024, le marché a été attribué à la Société ESE, auparavant attribué à l'entreprise SULO.

EVOLUTION DU PARC DE BACS MIS A DISPOSITION DES HABITANTS ENTRE 2012 ET 2024

	BAC ROUGES	BACS JAUNES	TOTAL
2012	7 686	17 689	25 375
2013	8 286	18 051	26 337
2014	8 393	18 310	26 703
2015	8 593	18 657	27 250
2016	9 860	18 870	28 730
2017	10 344	19 200	29 544
2018	10 876	19 519	30 394

2019	11 348	19 840	31 188
2020	11 860	20 143	32 003
2021	12 495	20 490	32 985
2022	12 983	20 806	33 789
2023	13 454	21 211	34 665
2024	13 796	21 502	35 298

b) Composteurs :

La Communauté d'Agglomération met à disposition gracieusement le premier composteur. Après demande de l'utilisateur, un rendez-vous est proposé lors des permanences de distribution qui ont lieu tous les derniers mercredis du mois.

Il est possible de disposer d'un deuxième composteur, payant, au tarif de 40 € pour l'année 2024.

EVOLUTION DU NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUES

	NOUVEAUX COMPOSTEURS	2nd COMPOSTEUR	COMPOSTEURS ECHANGES	TOTAL DISTRIBUES
2018	243	21	27	291
2019	297	31	48	376
2020	268	17	36	321
2021	297	39	64	400
2022	293	23	58	374
2023	493	24	121	640
2024	686	27	195	908

Suite à la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 et la campagne de communication réalisée, le nombre de demande de composteur a très fortement augmenté en 2024.

Des réunions de distribution, en plus des permanences, ont été organisées pour répondre aux demandes supplémentaires.

II - INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

1) Déchèteries

La Communauté d'Agglomération compte 4 déchèteries sur son territoire. :

- Travoisy

- Meursault
- Savigny-lès-Beaune
- Nolay

Les marchés d'exploitation de ces déchèteries ont été renouvelés en juillet 2023, les lots 1 pour le gardiennage et le lot 2 pour la rotation et le traitement des bennes ont été attribués à l'entreprise Beaune Déchets Services, le lot 3 pour la collecte et les traitements des déchets dangereux à l'entreprise EDIB.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Travoisy	6 530	6 761	6 097	7 680	6 565	7 310	7 848
Meursault	3 016	2 996	2 481	3 030	2 574	2 688	2 939
Savigny	2 214	2 259	1 928	2 202	1 950	1 924	1 963
Nolay	1 340	1 493	1 399	1 656	1 369	1 344	1 385
TOTAL	13 100	13 513	11 910	14 568	12 457	13 266	14 136

Les tonnages 2024 sont en hausse par rapport à 2023 sur l'ensemble des déchèteries et sur pratiquement l'ensemble des flux sauf les gravats. Suite aux travaux de rénovation de la déchèterie de Meursault, qui a ouvert en avril 2024, les habitants de la commune de DEMINGNY sont dorénavant accueillis dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

La Communauté d'Agglomération a également conventionné avec le SIRTOM de CHAGNY, pour, d'une part, l'accès à la déchèterie de NOLAY pour les habitants des communes de CHANGE, CREOT, DEZIZE-lès-MARANGE, EPERTULLY, PARIS-L'HOPITAL, SAISY et SAINT-GERVAIS-sur-COUCHE. Et, d'autre part, l'accès aux déchèteries de EPINAC pour les habitants de THURY et MOLINOT, ainsi que l'accès à la déchèterie de CHASSAGNE-MONTRACHET pour les habitants de CORPEAU, SANTENAY et SAINT-AUBIN.

2) Collecte des vêtements :

Des points d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) ont été mis en place par l'association LE RELAIS sur plusieurs communes du territoire. Cette filière est gérée par l'éco-organisme Re_fashion, anciennement EcoTLC, qui soutient financièrement l'association le Relais pour la collecte et le traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures sur notre territoire.

Le tableau suivant récapitule l'évolution des tonnages collectés :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TLC	177 T	182 T	178,1 T	164T	147 T	155 T	176 T
	3,9 kg/hab	4,1 kg/hab	4 kg/hab	3,7 kg/hab	3,3 kg/hab	3,64 kg/hab	4,01 kg/hab

Les tonnages collectés dans les bornes Relais sont en hausse par rapport à 2023 et ces dernières années. Ils reviennent ainsi à la hauteur des tonnages avant la crise du COVID.

3) Traitements des déchets ménagers

a) Localisation et mode de traitement :

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	1. Quai de transfert Travoisy (commune de Ruffey-lès-Beaune) 2. Centre tri-méthanisation-compostage ECOCEA à CHAGNY	Stockage transfert Méthanisation-compostage- Enfouissement
Emballages	1. Quai de transfert Travoisy 2. Centre de tri du SYTEVOM (VESOUL) jusqu'en septembre puis centre de tri TRICEA du SMET71 à TORCY depuis octobre.	Stockage transfert Tri et conditionnement puis évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO.
Papiers/cartonnettes	Quai de transfert Travoisy	Stockage transfert Tri centre de de tri TRIEST à Epinal (88) Recyclage à la papeterie de Golbey (88)
Verre	Centre de tri de SOLOVER à Chamforgeuil (71)	Recyclage à l'usine St Gobain de Chalon-sur-Saône (71)

b) Nature des traitements et des valorisations :

* Ordures ménagères :

Suite à la fermeture de centre de stockage des déchets ultimes de Vic de Chassenay, la compétence traitement des ordures ménagères a été confiée au SMET 71 (CHAGNY) au 1^{er} janvier 2018. La compétence « transfert » reste à la charge de la Communauté d'Agglomération.

- Transfert des ordures ménagères :

Un marché a été passé depuis le 1^{er} janvier 2024 avec BOURGOGNE DECHETS SERVICE pour la réception et le transfert des ordures ménagères jusqu'au centre de traitement du SMET 71 à CHAGNY, ECOCEA. Ce marché a été passé pour une durée d'un 2 ans renouvelable 2 fois un an soit jusqu'au 31 décembre 2028.

- Traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères subissent un tri mécano-biologique qui permet de séparer la partie fermentescible des autres déchets. Cette partie est méthanisée et compostée. Le méthane produit est directement injecté dans le réseau GRDF et permet d'alimenter en partie l'usine Terreal située à côté du site ECOCEA. Le compost, mélangé à celui fabriqué grâce aux déchets verts, est revendu après normalisation.

- ECOCEA :

- Apport global25 169 T
- Dont OMR traités17 646 T
- Biogaz produit1,083 millions Nm³
- Biométhane injecté 4,793 millions KWh
- Tonnages traités CABCS (15%)9 542 T

- ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) :

- Apport global58 732 T
- Dont refus ECOCEA (63%).....8 779 T
- OMR (9%) 35 496 T T
- DNR (25%) 12 659 T

En mars 2023, le site a subi un grave incendie ne permettant plus de traiter les ordures ménagères sur place. Les déchets ont, dans un premier temps, été détournés sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), puis le prestataire du SMET 71, PAPREC s'est chargé de trouver des exutoires pour traiter les ordures ménagères.

Pour l'année 2024, 21 926 T d'ordures ménagères ont été traités sur les Unités de Valorisation Energétique (UVE) de CHAUMONT et DIJON principalement.

* Emballages ménagers :

La Communauté d'Agglomération a signé le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec l'éco-organisme CITEO, qui a été prolongé par avenant pour l'année 2024. Dans ce cadre, CITEO verse des soutiens financiers à la Communauté d'Agglomération, calculés en fonction des tonnages recyclés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SMET 71 a repris la compétence traitement des emballages. Pour cela, la gestion du centre de tri de TORCY a été confiée à un groupement intégrant l'entreprise locale Bourgogne Recyclage, comprenant intégrant les travaux de réhabilitation du centre de tri. Ils ont débuté fin 2023 et se sont poursuivis en 2024 avec une mise en service en septembre 2024. Les emballages de la Communauté d'Agglomération ont été accueillis à partir d'octobre 2024.

Entre janvier et septembre, les emballages ont donc continué à être acheminés vers le centre de tri du SYTEVOM, avec lequel le SMET a contractualisé pour le tri des emballages recyclages.

Afin d'acheminer les emballages jusqu'au centre de tri du SYTEVOM, la CABCS a lancé un marché de transfert, attribué à BOURGOGNE DECHETS SERVICE. Ce marché a été renouvelé en octobre 2024, sur la même durée que celui des ordures ménagères, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour le nouveau centre de tri TRICEA à TORCY.

Les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective ont également été renouvelés. Ils ont été attribués à BOURGOGNE RECYCLAGE pour l'ensemble des flux, à l'exception des briques alimentaires, qui a été attribué à REVIPAC, seul opérateur à avoir proposé un prix de reprise supérieur à zéro.

Le recyclage des papiers/cartonnettes a également été renouvelé avec la papeterie Norske Skog situé à Golbey (88).

c) Programme Local de Prévention des Déchets :

L'Agglomération a renouvelé, en février 2021, son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour rappel, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

EN 2024, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

- **Communication autour du PLPDMA :**

10 publications sur la page Facebook Prévention Déchets Agglo Beaune et **3** articles de presse.

- **Sensibilisation des publics**



. **448** élèves sensibilisés en interventions scolaires et périscolaires à la thématique de la prévention des déchets.

. **1 810** personnes sensibilisées grâce aux stands lors des Fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers zéro déchets Zéro Gaspillage proposés par Le service Déchets de l'Agglomération et par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, lors de temps d'échanges en porte-à-porte ou sur les sites de compostage partagé.

- . **20 ateliers de sensibilisation** à la réduction des déchets menés par la CABCS.
- . **3 hébergements touristiques** équipés en outils de communication et matériel pour réduire la production de déchets lors de l'accueil de leurs clients.
- . **200 personnes** ont été sensibilisées au tri et à la prévention des déchets en 2024, lors de sensibilisation dans les immeubles.

- **Eco-exemplarité de la collectivité**

- . **55 prêts de matériel de tri et/ou de gobelets réutilisables** ont été réalisés.

- **Promotion du compostage individuel et collectif**

- . **11 permanences de distribution organisées (908 composteurs remis – 6 réunions en juin 2024)**

- . **686 foyers individuels** se sont dotés de composteur

- . **27 foyers** ont reçu un 2nd composteur via une participation financière

- . **195 composteurs pour les foyers individuels** ont été échangés

- . **3 sites de compostage collectif** installés en pied d'immeuble

- . **2 établissements scolaires ou de restauration scolaire** ont installé un site de compostage

- . **1 digesteur** a été mis en place dans un restaurant scolaire (Les Echaliers).

- . **59 nouveaux foyers** ont accès à un site de compostage partagé soit **124 personnes**.

- . **43 Sessions gratuites de broyage de végétaux** soit **148 h** de broyage pour les particuliers entre janvier et décembre sur les quatre déchèteries communautaires. A noter que **17 sessions** ont eu lieu sur la plateforme de dépôt des branchages de la déchèterie de Meursault ouverte au public le 02 avril 2024.



Evolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2024, les DMA ont diminué de 4 813 tonnes (31 709 en 2010 à 27 569 en 2024) soit environ -13 %. Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 68 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 626 Kg/hab./an soit environ -9 %.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collectées ont diminué de **3 270 tonnes** soit **-19,4%** (16 869 tonnes en 2010 à 13 599 tonnes en 2024), le ratio est passé de **369 Kg/hab./an** en 2010 à **309 Kg/hab./an** en 2024 soit **-16,3%** par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont baissé de **2 173 tonnes** soit **-14,6%** (14 840 tonnes en 2010 et 12 667 tonnes en 2024), le ratio est passé de **325 Kg/hab./an** à **288 Kg/hab./an**, soit **-11,38%** par habitant.

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

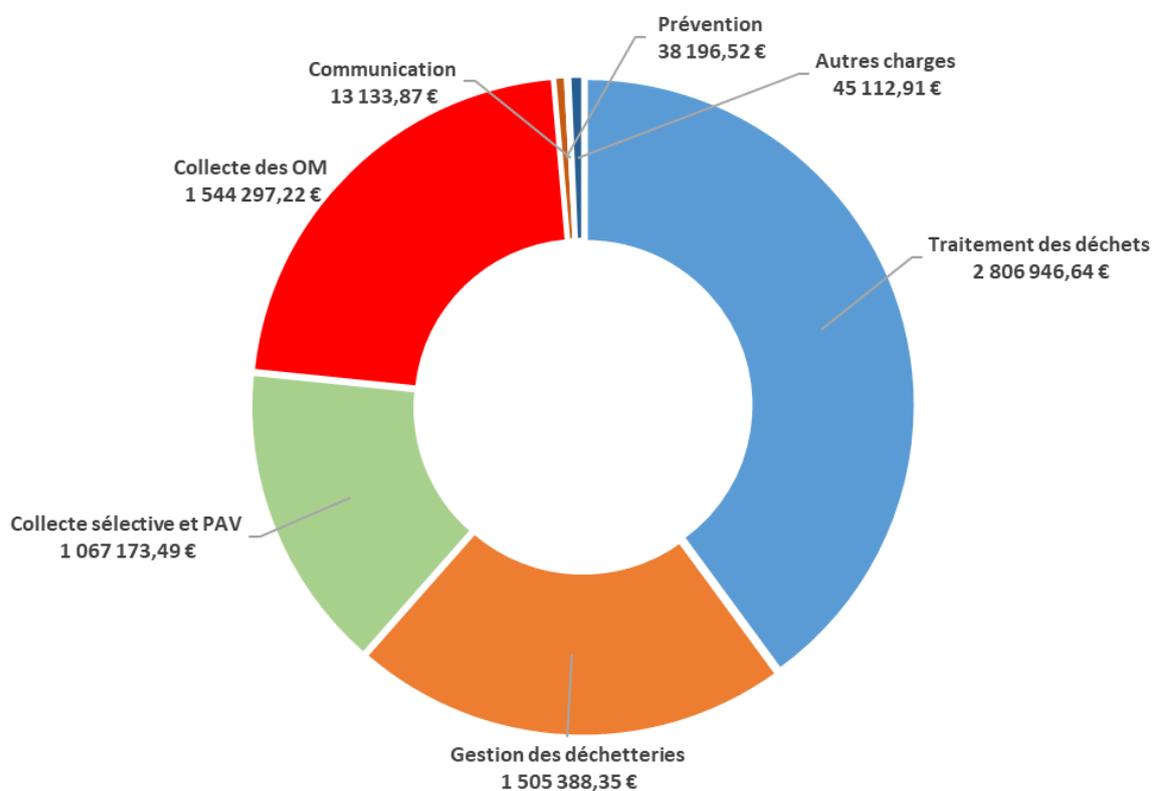
EXERCICE 2024

II - Indicateurs Financiers

Dépenses de fonctionnement

Par postes principaux

Poste de dépense	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evo. en €	Evo. en %
Traitement des déchets	2 129 744,84 €	2 806 946,64 €	677 201,80 €	31,80%
Gestion des déchetteries	1 527 049,56 €	1 505 388,35 €	-21 661,21 €	-1,42%
Collecte sélective et PAV	1 177 255,36 €	1 067 173,49 €	-110 081,86 €	-9,35%
Collecte des OM	1 314 616,42 €	1 544 297,22 €	229 680,79 €	17,47%
Prévention	28 990,88 €	38 196,52 €	9 205,64 €	31,75%
Communication	37 327,59 €	13 133,87 €	-24 193,72 €	-64,81%
Autres charges	37 043,24 €	45 112,91 €	8 069,67 €	21,78%
Tota DF	6 252 027,89 €	7 020 249,00 €	768 221,11 €	12,29%



Par typologie de dépenses

Nombre d'habitant*	46 021	46 133
---------------------------	---------------	---------------

*Population DGF hors SIRTOM

	2023	2024
COLLECTE	4 018 921,34 €	4 116 859,06 €

Porte à Porte Ordures ménagères		1 314 616,42 €	1 544 297,22 €
Régie	Masse Salariale et Formation	521 859,02 €	577 163,69 €
	Véhicules et fluides	127 941,86 €	122 787,01 €
	Frais généraux	- €	1 836,00 €
Maintenance des bacs		29 889,91 €	21 274,55 €
Prestations externes		484 198,78 €	579 251,31 €
Dotations aux amortissements		150 726,85 €	241 984,66 €

Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)		1 177 255,36 €	1 067 173,49 €
Régie	Masse Salariale et Formation	260 929,51 €	288 581,84 €
	Véhicules et fluides	63 970,93 €	61 393,51 €
	Frais généraux	1 188,00 €	864,00 €
Maintenance des bacs		18 875,00 €	14 400,47 €
Maintenance des PAV		25 911,26 €	12 442,34 €
Prestations externes		731 017,23 €	568 499,00 €
Dotations aux amortissements		75 363,43 €	120 992,33 €

Déchèteries	1 527 049,56 €	1 505 388,35 €
--------------------	-----------------------	-----------------------

	2023	2024
TRAITEMENT	2 129 745 €	2 806 947 €

Transfert et traitement des Ordures Ménagères (Syndicat Mixte)	2 015 955,54 €	2 669 016,75 €
Transfert et tri des emballales (Syndicat Mixte)	113 789,30 €	137 929,89 €

255 508,40 € 653 061,21 €

	2023	2024
AUTRES CHARGES dont :	103 362 €	96 443 €

Communication	37 327,59 €	13 133,87 €
Prévention	28 990,88 €	38 196,52 €
Remboursement des intérêts d'emprunts	2 532,52 €	2 141,74 €
Divers	34 510,72 €	42 971,17 €

	2023	2024
TOTAL GENERAL	6 252 027,89 €	7 020 249,00 €

	2023	2024
COLLECTE	87,33 €	89,24 €
Porte à Porte Ordures ménagères	28,57 €	33,47 €
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)	26 €	23,13 €
Déchèteries	33,18 €	32,63 €
TRAITEMENT	46,28 €	60,84 €
DEPENSES GENERALES dont :	2,25 €	2,09 €
Communication	0,81 €	0,28 €
Prévention	0,63 €	0,83 €
Remboursement des intérêts d'emprunts	0,06 €	0,05 €
Finances : ICNE, Admission en non valeur	0,75 €	0,93 €
TOTAL GENERAL	135,85 €	152,17 €

Recettes de fonctionnement

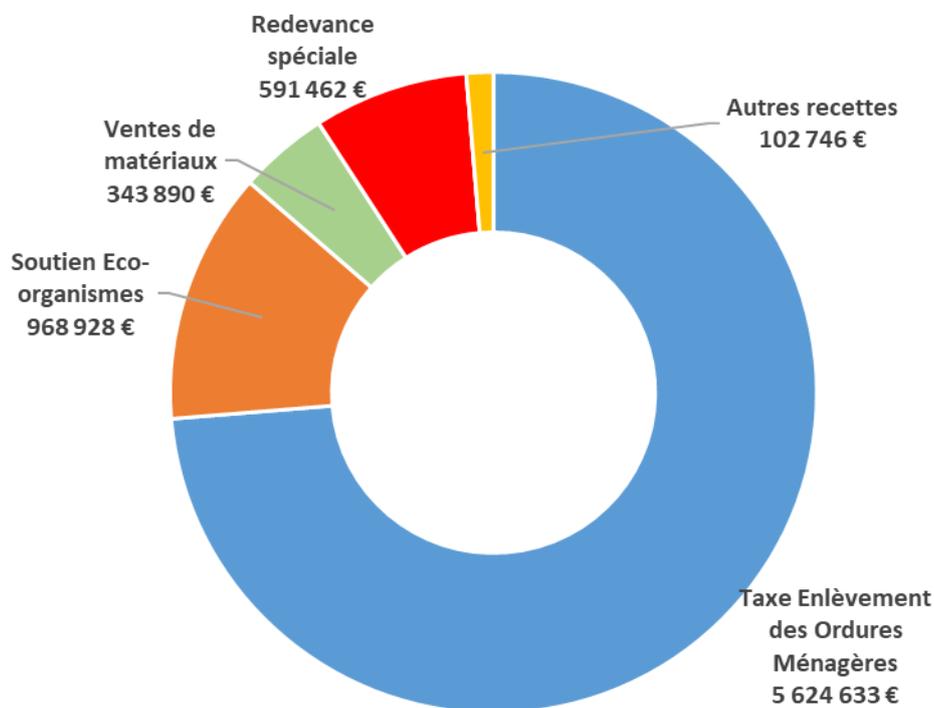
Par postes principaux

Poste de recettes	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evo. en €	Evo. en %
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	5 371 258,00 €	5 624 633,00 €	253 375,00 €	4,72%
Soutien Eco-organismes	722 983,21 €	968 927,54 €	245 944,33 €	34,02%
Ventes de matériaux	180 360,08 €	343 890,46 €	163 530,38 €	90,67%
Redevance spéciale	560 792,45 €	591 462,02 €	30 669,57 €	5,47%
Remboursement des sinistres	18 892,10 €	0,00 €	-18 892,10 €	
Autres recettes	14 275,93 €	102 745,63 €	88 469,70 €	619,71%
Amortissements des subventions	19 551,00 €	3 869,00 €	-15 682,00 €	-80,21%
Tota RF	6 888 112,77 €	7 635 527,65 €	747 414,88 €	10,85%

Excédents reportés

4 748 700,14 €

4 384 785,02 €



Par typologie de recettes

Nombre d'habitant*	46 021	46 133
---------------------------	--------	--------

*Population DGF hors SIRTOM

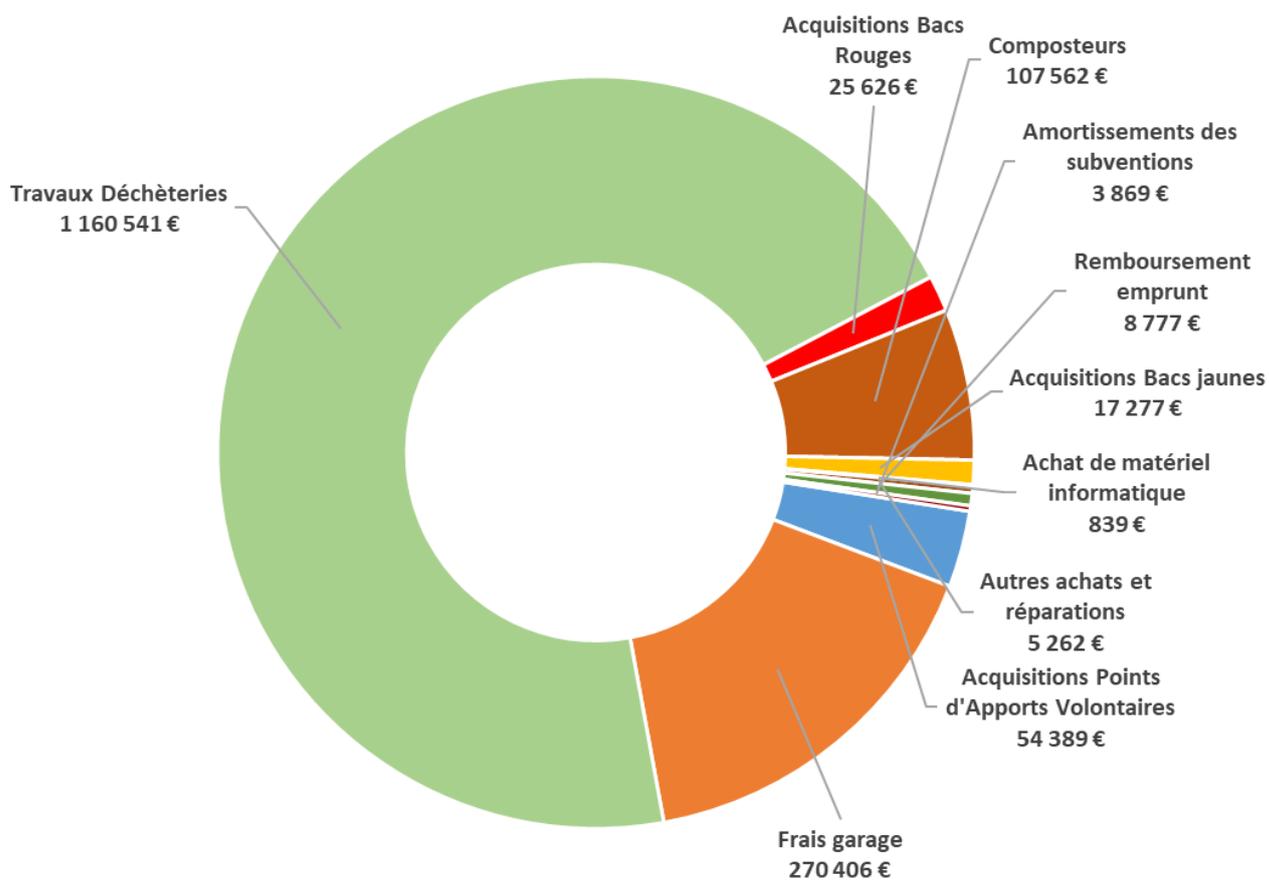
	2023	2024	Evolution p/r à 2023
TEOM	5 371 258,00 €	5 624 633,00 €	4,72%
Soutien Eco-Organismes	722 983,21 €	968 927,54 €	34,02%
Programme local de prévention (ADEME)	- €	- €	
Matériaux	180 360,08 €	343 890,46 €	90,67%
Cartons	- €	71 566,94 €	0,00%
Féailles et batteries	30 488,82 €	62 775,79 €	105,90%
Journaux - Magazines	95 706,36 €	53 714,81 €	-43,88%
Métaux et Plastiques	12 232,78 €	17 106,03 €	39,84%
Verre	37 892,12 €	126 248,89 €	233,18%
facturation de professionnels en déchetterie	4 040,00 €	7 408,00 €	83,37%
Collecte déchets OM	- €	5 070,00 €	0,00%
Redevance Spéciale	560 792,45 €	591 462,02 €	5,47%
Redevance Spéciale	539 276,45 €	573 010,30 €	6,26%
Collecte supplémentaire	21 516,00 €	18 451,72 €	-14,24%
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	98 853,75 €	0,00%
Remboursement sinistres	18 892,10 €	- €	
Autres recettes	14 275,93 €	3 891,88 €	-72,74%
Amortissement des subventions	19 551,00 €	3 869,00 €	-80,21%
Total général	6 888 112,77 €	7 635 527,65 €	10,85%

	2023	2024	Evolution p/r à 2023
TEOM	116,71 €	121,92 €	4,46%
Soutien Eco-Organismes	15,71 €	21,00 €	33,69%
Matériaux	3,92 €	7,45 €	90,21%
Cartons	- €	1,55 €	0,00%
Féailles	0,66 €	1,36 €	105,40%
Journaux - Magazines	0,27 €	0,37 €	39,50%
Acier et Plastiques	0,27 €	0,37 €	39,50%
Verre	0,82 €	2,74 €	232,37%
Redevance Spéciale	12,19 €	12,82 €	5,21%
Redevance Spéciale	11,72 €	12,42 €	6,00%
Collecte supplémentaire	0,47 €	0,40 €	-14,45%
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	2,14 €	0,00%
Remboursement Incendie déchetterie Nolay	0,41 €	- €	
Autres recettes	0,31 €	0,08 €	-72,80%
Amortissement des subventions	0,42 €	0,08 €	-80,26%
Total général	149,67 €	165,51 €	10,58%

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement

	2023	2024
Acquisitions Points d'Apports Volontaires	39 304 €	54 389 €
Frais garage	864 €	270 406 €
Travaux Déchèteries	493 318 €	1 160 541 €
Acquisitions Bacs Rouges	29 759 €	25 626 €
Composteurs	89 481 €	107 562 €
Acquisitions Bacs jaunes	21 521 €	17 277 €
Achat de matériel informatique	12 300 €	839 €
Autres achats et réparations	599 €	5 262 €
Remboursement emprunt	8 359 €	8 777 €
Amortissements des subventions	19 551 €	3 869 €
Total	715 056 €	1 654 549 €



Recettes d'investissement

Recettes d'investissement

	2023	2024
Subventions	115 000 €	- €
Recettes diverses	- €	
Amortissements immo.	226 090 €	362 977 €
Résultat de fonctionnement affecté	1 500 000 €	1 000 000 €
Excédent antérieur reporté	3 185 171 €	4 311 205 €
Total	5 026 261 €	5 674 182 €

IV – ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des tonnages du territoire

Annexe n°2 : Performances 2024

Annexe n°3 : Déchèteries : évolution des tonnages 2014 et 2024

Annexe n°4 : Répartition des tonnages 2024 par flux

Annexe n°5 : Inventaire du parc de bacs et des PAV

Annexe n°6 : Inventaire des points d'apport volontaire

Annexe n°7 : Etat du parc de véhicules de la Régie

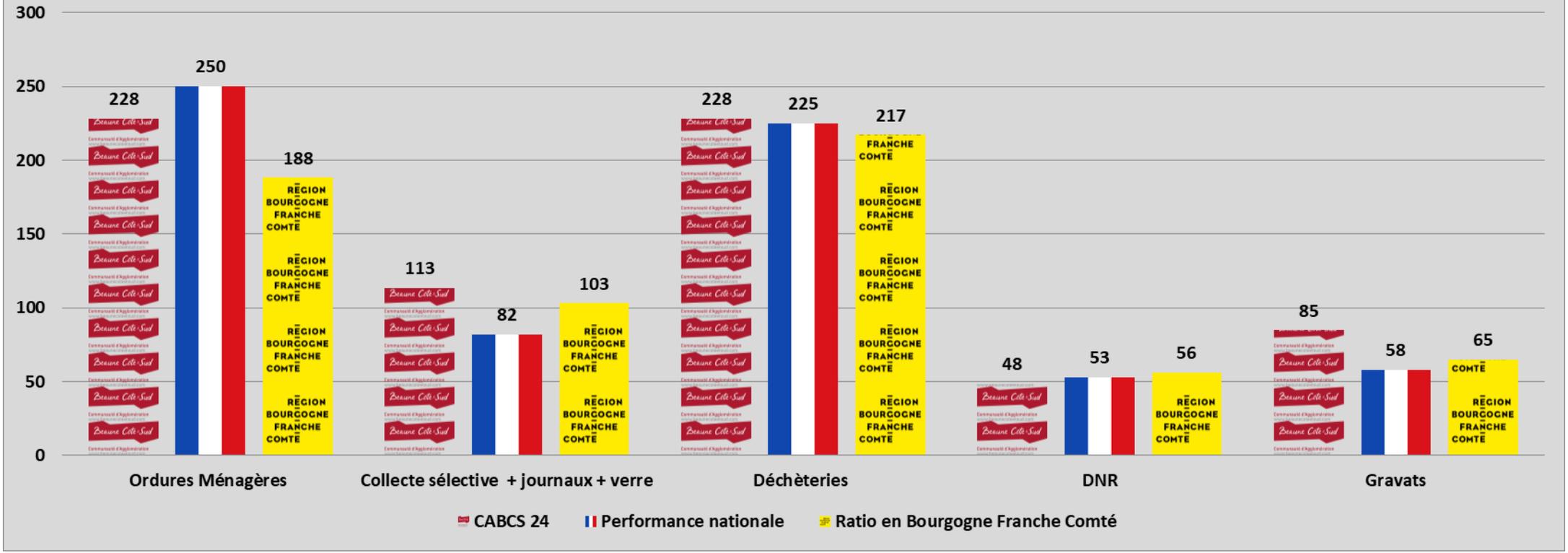
Annexe n°8 : Bilan de la distribution des composteurs en 2024

Annexe n°1 : Evolution des tonnages du territoire (kg/hab)

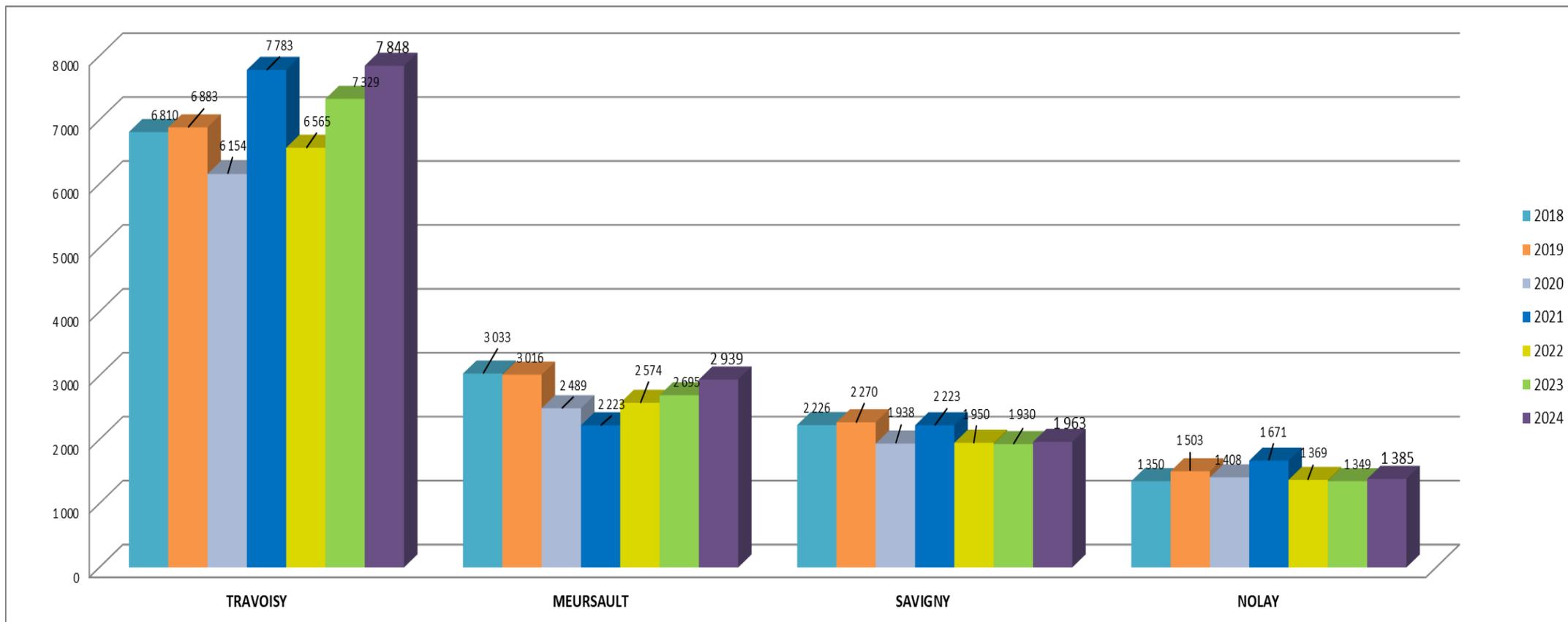
	2020		2021		2022		2023		2024		Evolution 2023/2024	
	Tonnage	kg/hab	en T	en								
Ordures ménagères	10 435	232	10 694	238	10 602	236	9 703	228	9 204	216	-499	-5,43%
Collecte sélective	1 176	26	1 193	27	1 210	27	1 139	27	1 250	29	-71	-6,25%
Papiers apport volontaire	779	17	755	17	660	15	858	20	838	20	198	23,11%
Verre	2 535	56	2 752	61	2 860	64	2 828	66	2 679	63	-32	-1,14%
Déchèteries	11 910	265	14 630	325	12 457	277	13 298	313	14 136	332	841	6,32%
DNR	1 740	39	1 973	44	1 902	42	2 058	48	2 082	49	156	7,56%
Gravats	3 571	79	4 376	97	3 578	80	3 602	85	3 480	82	24	0,67%
TOTAL DECHETS	26 835	597	30 024	667	27 789	618	27 826	654	28 107	661	37	0,13%
TOTAL ENFOUISSEMENT	8 997	200	10 044	223	9 197	204	8 745	20	4 284	101	-452	-5,17%

ANNEXE 2 : PERFORMANCES 2024 (kg/hab.)

Comparaison avec les performances Nationales et Régionales



ANNEXE 3 : DECHETERIES - EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2018 ET 2024



ANNEXE 4 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX 2024

-  **Textiles** : 176 T
-  **Verre** : 2 679 T
-  **Fibreux** : 838 T
-  **Emballages** : 1 250 T
-  **Ordures ménagères** : 9 204 T
-  **Gravats** : 3 480 T
-  **Pneus** : 25 T
-  **Cabanon Emmaüs** : 158 T
-  **Plâtre** : 225 T
-  **Ferraille** : 523 T
-  **Végétaux** : 4 121 T
-  **Bois** : 1 461 T
-  **D3E** : 386 T
-  **EcoMobilier** : 831 T
-  **Déchets Dangereux/
Piles/Batteries** : 132 T
-  **Encombrants** : 2 082 T
-  **Carton** : 681 T

Collecte en Apport volontaire

3 693 T / 13 %



Collecte en Porte à porte

10 454 T / 37 %



Collecte en Déchèteries

14 105 T / 50 %



TOTAL GLOBAL :
28 852 Tonnes

Réemploi / Réutilisation

334 T / 1 %



Valorisation

24 234 T / 84² %



Enfouissement

4 284 T / %*



* Suite incendie au SMET en mars 2023, les OMR ont été détournés pour être traités en UVE.

ANNEXE 5 : INVENTAIRE DU PARCS DE BACS ET DES PAV AU 31/12/24

	TOTAL AGGLOMERATION		TOTAL
BACS	Bacs jaunes	Bacs rouges	
NOMBRE	21 502	13 796	35 298
ÂGE MOYEN	16,11	20,8	18,4

Annexe 6 : Inventaire des points d'apport volontaire Etat au 31 décembre 2024

Marque	Autres anciens modèles			CITEC	ECO STOCK	Plastic Omnium enterrés	NEOS Semi-enterrés	SULO			TOTAL
Photo											
Nombre sur le territoire	1	10	1	126	35	10	6	187	1	3	380
Nombre de PAV sur le territoire											158

ANNEXE 7 : BILAN DES VEHICULES DE COLLECTE DE LA REGIE AU 31/12/24

Type de véhicule	Immatriculation	Volume (l)	Distance parcourue (km)	Consommation	
				l/km	l/100km
Renault Prémium	CN 672 XV 21	8 552	11 035	0,78	77,50
Renault Prémium	DH 338 KV 21	12 065	14 978	0,81	80,55
Renault Prémium	DQ 914 WK 21	11 638	15 099	0,77	77,08
Renault Prémium	7 404 XN 21	3 694	4 750	0,78	77,77
Renault Premium	1862 XV 21	1 076	1 592	0,68	67,59
Renault Canter (Midi-benne)	DY 292 KR 21	2 876	13 622	0,21	21,11
Mini benne	AQ 664 JG	1 665	10 127	0,16	16,44
TOTAL/MOYENNE		41 566	60 168	0,60	59,72

Annexe n°8 : Bilan de la distribution des composteurs en 2024

Mois	Nombre de demande reçue	Nombre de rdv donné	Composteurs distribués			
			Nouveaux composteurs	2nd composteur 40€	Composteurs échangés	TOTAL
Janvier	491	95	75	1	12	88
Février	209	98	76	1	12	89
Mars	168	109	84	4	15	103
Avril		93	66	0	17	83
Mai	56					0
Juin	34	114	248	8	88	344
Juillet	31	82	66	5	21	92
Août	31	44	30	1	8	39
Septembre	29	23	13	1	7	21
Octobre	21	28	12	0	9	21
Novembre	21	17	10	1	5	16
Décembre	16	13	6	5	1	12
TOTAL	939	716	686	27	195	908

